

ARRETE DAJI/2017/SIGNATURE/N°16
Portant délégation de signature du
Président d'Aix-Marseille Université

à

Monsieur Eric BERTON
Vice-Président Innovation & Valorisation

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu le Code de l'Education,
- Vu les Statuts modifiés d'Aix-Marseille Université,
- Vu la délibération du conseil d'administration d'Aix-Marseille Université du 5 janvier 2016 portant élection de Monsieur Yvon BERLAND à la Présidence d'Aix-Marseille Université,
- Vu l'arrêté de nomination du 27 janvier 2016 portant désignation de Monsieur Eric BERTON à la fonction de Vice-Président Innovation & Valorisation,

ARRETE

Chapitre I
Affaires financières

Article 1

Monsieur Eric BERTON (PR), Vice-Président Innovation & Valorisation, reçoit délégation aux fins d'engager les dépenses sur le centre de coûts 980PADAC.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Eric BERTON, délégation de signature est donnée à Madame Dominique ESCALIER, Directrice Générale des Services, à l'effet d'engager les dépenses des budgets mentionnés dans l'article 1.

Chapitre II
Dispositions générales

Article 3

Les dispositions du présent arrêté prennent effet à compter de la date de sa signature par le Président de l'Université, autorité délégante. Elles prendront fin, au plus tard, en même temps que les fonctions du délégant ou du délégataire.

Article 4

Le présent arrêté est soumis à publicité ; il est affiché de manière permanente dans l'établissement, en un lieu accessible à l'ensemble des personnels et des usagers et dans les Services Centraux à la diligence de la Directrice Générale des Services.

Article 5

La Directrice Générale des Services et l'Agent Comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 1^{er} mars 2017

Vu et pris connaissance
Les délégataires


Eric BERTON
Vice-Président
Innovation & Valorisation


Dominique ESCALIER
Directrice Générale des Services

Le délégant


Yvon BERLAND
Président d'Aix-Marseille Université

